



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Direction Régionale
des Entreprises
de la Concurrence
de la Consommation
du Travail et de l'Emploi
de la région
d'Ile-de-France

Unité départementale de Paris

Direction des relations
et services du travail

Pôle Dialogue social

Monsieur le Directeur de la société

RAGARDBTP
6 RUE DU REGARD
75006 PARIS

RECEPISSE DE DEPOT N° A07519032569

Affaire suivie par :

Veronique PREAU

Courriel : veronique.preau@direccte.gouv.fr

Service épargne salariale

Permanence téléphonique

Le matin de 9H à 12H

Téléphone : 01.70.96.18.33

Paris, le 06 Février 2019

Pour le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, le Responsable de l'Unité départementale de Paris certifie qu'en application des articles L.3313-3, L.3323-4, L.3332-9, L.3345-1 ; D 3313-1, D.3313-6, D.3313-7, D.3323-1, D.3323-2, D.3323-8, D. 3345-1 à D.3345-4, et R.3332-4 du Code du Travail, il a été déposé le 16 Novembre 2017 un **avenant n° 1** conclu le 16 Novembre 2017 au **plan d'épargne interentreprises REGARD** conclu le 20 Juillet 2017.

En foi de quoi, il délivre le présent récépissé pour servir et valoir ce que de droit.

Le présent récépissé ne constitue en aucun cas la reconnaissance de la conformité du contenu du texte déposé au regard des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles.

Pour le directeur régional et par délégation,
Pour le responsable de l'Unité départementale de Paris
et par délégation,
Le Contrôleur du travail,

Véronique PREAU